

25 avr 2014 -14:09

## Les CPAS offrent une activation durable

Bruxelles, le 25 avril 2014. En 2003, 8.829 personnes bénéficiaient d'une mise à l'emploi sur base mensuelle. Ce chiffre a progressé de moitié pour s'élever à 13.609 personnes par mois en 2013. Dans son focus trimestriel, le SPP Intégration sociale revient sur l'évolution de la politique d'activation des CPAS.

Julien Van Geertsom, Président du SPP IS: « *L'augmentation du nombre des mises au travail est remarquables. Celles-ci augmentent plus rapidement que le nombre de personnes aidées par le CPAS dans ces 10 dernières années.* »

Il ne fait aucun doute que les CPAS ont acquis une expertise unique en dix ans, au travers des différentes mesures d'activation. Parmi toutes les options, c'est de loin l'article 60 § 7 qui reste la plus populaire. Cette mesure permet de proposer un emploi à ceux qui sont sortis du marché du travail, afin de les réinsérer dans le système de sécurité sociale et dans le monde professionnel. Près de 9 personnes sur 10 bénéficie d'un article 60. Viennent ensuite les mesures SINE et ACTIVA.

### Moins d'emplois au sein des CPAS, plus d'économie sociale

En 2003, les articles 60, comme on les appelle, ont principalement été recrutés pour les services du CPAS (44,9%). En 2013, ils n'étaient plus que 28,9%. Cette baisse s'est faite au profit du secteur de l'économie sociale, qui est passé de 11,8% en 2003 à 27,2% en 2013.

### Actions sur mesure

La subvention majorée de l'État et le plan cluster, deux initiatives spécifiquement axées sur l'insertion dans la société, permettent d'atteindre les personnes les plus vulnérables et de mieux harmoniser les parcours de mise à l'emploi des petits et des grands CPAS.

Le plan cluster offre la possibilité de réunir les efforts de plusieurs petits CPAS proches les uns des autres. Et cette mesure porte ses fruits. Les CPAS qui élaborent une politique ensemble parviennent à activer leurs bénéficiaires. En témoignent les chiffres: 15,9% pour les clusters de CPAS en 2013 contre 12,2% pour les CPAS qui ne participent à aucun cluster.

### Subventions majorées

Une subvention majorée est accordée aux CPAS des villes d'au moins 40.000 habitants qui prennent des initiatives spécifiques d'insertion sociale. En 2013, 36 CPAS ont conclu un accord. On constate que les objectifs fixés entre 2009 et 2013 ont augmenté de 5%, passant de 12.062 en 2009 à 14.638 en 2013.

### Suivi des mises à l'emploi

Si l'on évalue l'efficacité des mesures, on remarque que 48,5% des articles 60 étaient actifs sur le marché du travail un an après la fin de leur parcours d'activation. 68,7% des personnes ayant opté pour d'autres mesures avaient encore un travail un an plus tard. Les résultats indiquent un pourcentage global de mise à l'emploi de 83,6% pour les personnes ayant suivi un trajet au Fonds social européen (FSE) avec un

accompagnement individualisée et une formation.

L'analyse complète du rapport trimestriel se trouve sur le site web du SPP IS:

- Bulletin : <http://www.mi-is.be/be-fr/doc/cpas/bulletin-statistique-edition-avril-2014>
- Note focus : <http://www.mi-is.be/be-fr/doc/etudes-publications-et-chiffres/bulletin-statistique-focus-activation-edition-avril-2014>

*\* Les chiffres absolus sont des moyennes mensuelles. Un ayant droit peut entrer plusieurs mois de suite en considération pour une même mesure. Pour calculer les chiffres annuels absolus, on ne peut donc multiplier ces chiffres par 12.*

## Contact

SPP Intégration sociale  
Julien Van Geertsom T. +32 475 26 84 70

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie  
Sociale et Politique des Grandes Villes  
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 508 85 86  
<http://www.mi-is.be>

Jan De Coninck  
Porte-parole  
+32 475 824 160  
+32 2 508 86 95  
[jan.deconinck@mi-is.be](mailto:jan.deconinck@mi-is.be)